



AVIS D'ADOPTION RÈGLEMENT 1386

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le règlement 1386 intitulé « **RÈGLEMENT VISANT À IMPOSER ET À PRÉLEVER UNE TAXE ET UNE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Westmount, lors d'une séance extraordinaire tenue à l'hôtel de ville le 25 janvier 2010.

L'objet de ce règlement vise à :

- imposer et prélever la taxe foncière générale et des compensations pour l'exercice financier 2010;
- fixer les dates d'exigibilité des taxes et des compensations;
- donner instruction au trésorier de préparer et de déposer le rôle général de perception;
- déterminer le taux d'intérêt sur tout arriéré de taxes municipales et sur les créances impayées; et
- imposer une pénalité additionnelle au montant des taxes exigibles impayées.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement sur le site web de la ville : www.westmount.org et en obtenir copie au bureau du greffier situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Westmount, Québec, ce 28 janvier 2010.

NOTICE OF ADOPTION BY-LAW 1386

PUBLIC NOTICE is hereby given to all who may be concerned that By-law 1386 entitled "**BY-LAW TO IMPOSE AND LEVY A TAX AND A COMPENSATION FOR THE 2010 FISCAL YEAR**" was adopted by the Municipal Council of the City of Westmount at a special sitting held at City Hall on January 25, 2010.

The object of this by-law is to:

- impose and levy the general property tax and the compensations for the 2010 fiscal year;
- establish the dates when the tax and compensations are due;
- instruct the City Treasurer to prepare and table the general collection roll;
- determine the rate on overdue municipal taxes and unpaid debts; and
- order a penalty to be added to the amount of outstanding unpaid taxes.

This by-law shall come into force according to law.

Any interested person may consult the said by-law on the City's website: www.westmount.org and obtain copies thereof at the Office of the City Clerk located at 4333 Sherbrooke Street West, Westmount, Monday to Friday, from 8:30 a.m. to 4:30 p.m.

GIVEN at Westmount, Quebec, this January 28, 2010.